

Maître François LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE
DESCRIPTION
SUR SAISIE IMMOBILIERE

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT
ET LE DOUZE JUIN

A LA REQUETE DU :

La Caisse de Crédit Mutuel Les Hauts de Carnot, Société Coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, dont le siège social est à LE CANNET (06110) 98 Bis boulevard Sadi Carnot, Immeuble Sévigné, immatriculée au RCS de Cannes 753 446 681.

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 5 Mai 2017, signifié par acte de Maître BARNEL, Huissier de Justice en la résidence du Cannet.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement à usage d'habitation sis 3, Boulevard Carnot à Villiers le Bel (Val d'Oise), consistant en trois lots portant les numéros 210, 251 et 742 dont est propriétaire Monsieur Vishnaruban SELVANAYAGAM ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

**Je, Marie-Pierre LIEURADE huissier de justice de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un
office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussignée,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 3, Boulevard Carnot à Villiers le Bel (Val d'Oise), 1^{er} étage porte gauche face.

Où étant ce jour sur place à 10 heures, en présence de Monsieur Antoine Michalski, de deux témoins, et de l'entreprise CERTIMMO,

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Madame TANWEER Sonia épouse MAHMOUD se présente à moi et après lui avoir décliné mes identité et qualité ainsi que l'objet de ma mission elle me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement.

Elle me déclare occuper les lieux avec son époux et payer un loyer de 675 euros charges comprises.

Elle me déclare également que les lieux sont chauffés par un chauffage collectif.

Elle me déclare que le syndic de l'immeuble est le Cabinet FREQUEL, situé 3, Passage Frequel – 75020 Paris – tél : 01.46.59.21.88.

Les parties communes sont à l'état d'usage.



Les lieux consistent en un appartement ayant une entrée ouvrant sur une pièce principale, un placard mural, d'une cuisine, une salle de bains.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont à l'état d'usage.

Les lieux sont distribués comme suit :

- **Une entrée qui ouvre sur un salon :**

La porte d'entrée blindée qui permet d'y accéder est à l'état d'usage.

Le carrelage recouvrant le sol, la peinture des murs et du plafond sont à l'état d'entretien.



▪ **La pièce principale :**

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état. La peinture des murs et du plafond sont A l'état d'entretien.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à deux vantaux.
- Un point lumineux central.



▪ **Une cuisine :**

Le carrelage recouvrant le sol, la peinture des murs et du plafond sont à l'état d'entretien.

L'équipement comprend :

- Une série de placards hauts et bas assortis.
- Un évier en inox à deux bacs équipé d'un robinet mélangeur.



▪ **La salle de bains :**

Le carrelage du sol et la peinture des murs sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Un lavabo sur colonne surmonté d'une armoire de salle de bains.
- Une baignoire,
- Un bloc WC,
- Un point lumineux central.



▪ **Un débarras :**

Le carrelage recouvrant le sol, la peinture des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une série d'étagères.
- Un point lumineux central.



*EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.*



HUISSIER DE JUSTICE